

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : **BUDGET EXECUTE 2019**

Membres élus présents : MM. AROT - BAILLY – BERTILLOT – BERTOLOTTI - BORTOT – BUGAUD – MME DELLABLANCHE – MM. FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MERCIER - MONNET – MME NALLET – MM. PRADEL – VERNE -
Membres associés présents : MME MAULET – M. PIERROT

Intervention de Mme Agnès Bertillot, Trésorière

1. RAPPEL DES PRINCIPES

L'exécution du budget est du ressort :

- du Président qui est ordonnateur des dépenses et des recettes,
- du Trésorier chargé du paiement des dépenses, du recouvrement des recettes, de la tenue de la comptabilité de la Chambre,
- de la Commission des Marchées chargée d'examiner les marchés de travaux et de fournitures dont le montant est supérieur au seuil retenu pour l'application des marchés publics,
- de la Commission des Finances chargée d'émettre un avis sur les comptes et sur les projets de délibérations ayant une incidence budgétaire.

En outre, depuis la réforme comptable, les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.

2. EXECUTION DU BUDGET

2.1. Opérations de fonctionnement

2.1.1/ Charges

Nous avons prévu au budget rectificatif pour l'exercice 2019 un total de charges de 5 899 409 €. Les charges réelles se sont élevées à 5 196 967 € selon le détail suivant :

	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Achats marchandises	29 930 €	20 500 €	33 019 €
Indemnités	41 107 €	41 994 €	-
Charges sociales	7 483 €	8 679 €	7 629 €
Achats et charges externes	4 664 640 €	4 918 158 €	4 422 842 €
Impôts et taxes	101 645 €	110 570 €	92 942 €
Dotations amortis. et provisions	404 440 €	439 564 €	440 110 €
Autres charges (1)	236 980 €	219 023 €	171 630 €
Charges financières	-	-	9 541 €
Charges exceptionnelles	192 022 €	138 421 €	19 254 €
Impôt Société	-	2 500 €	-
Total des charges	5 678 247 €	5 899 409 €	5 196 967 €
Résultat bénéficiaire	284 199 €	-	270 748 €
Total général	5 962 446 €	5 899 409 €	5 467 715 €

(1) Dont détail des concours financiers présenté ci-dessous.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : **BUDGET EXECUTE 2019**

(1) détail des concours financiers

Bénéficiaires	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Fonds développement enseignement	76 000 €	43 411 €
Alimentec syndicat mixte	54 824 €	54 824 €
ECAM	33 334 €	33 333 €
CDDRA IAA	10 000 €	-
Unions commerciales	8 000 €	6 300 €
Tribunal de commerce	5 500 €	5 500 €
Bugey Développement Salon SMILE	4 000 €	4 000 €
Rencontres du leadership JL Bourg	1 500 €	1 800 €
Bugey Expo	1 200 €	1 200 €
CPME Ain'puls	1 000 €	1 000 €
Divers attributions et reprises	4 915 €	3 340 €
Total	200 273 €	154 708 €

2.1.2/ Produits

Nous avons prévu un total de produits de 5 256 087 €. Ils se sont élevés à 5 467 715 € selon le détail suivant :

	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Ressource fiscale	4 483 101 €	3 710 125 €	3 779 432 €
Ventes	65 831 €	48 500 €	85 702 €
Production vendue	851 796 €	949 745 €	1 034 174 €
Subventions	542 126 €	522 621 €	423 025 €
Reprise sur provisions	4 594 €	-	33 419 €
Produits financiers	13 975 €	25 000 €	11 656 €
Produits exceptionnels	1 023 €	96 €	100 307 €
Total des produits	5 962 446 €	5 256 087 €	5 467 715 €
Résultat déficitaire	-	643 322 €	-
Total général	5 962 446 €	5 899 409 €	5 467 715 €

2.2. Résultat de fonctionnement

En conséquence, le résultat de l'exercice 2019 peut se résumer ainsi :

	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Total des produits	5 962 446 €	5 256 087 €	5 467 715 €
Total des charges	5 678 247 €	5 899 409 €	5 196 967 €
Résultat	284 199 €	-643 322 €	270 748 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : BUDGET EXECUTE 2019

2.3. Capacité d'autofinancement

	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotation amort. provisions	594 980 €	577 985 €	441 168 €
Résultat positif	284 199 €	-	270 748 €
Total augmentation	879 179 €	577 985 €	711 916 €
Eléments de diminution :			
Produits cession éléments actifs	-	-	307 €
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	6 544 €	-	133 202 €
Déficit de l'exercice	-	643 322 €	-
Total diminution	6 640 €	643 418 €	133 605 €
Capacité d'autofinancement	+872 539 €	-65 433 €	+578 311 €

2.4. Opérations en capital

	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	123 566 €	134 000 €	67 999 €
Immobilisations financières	390 984 €	775 000 €	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Remboursement emprunts	-	-	8 289 €
Total des emplois	514 550 €	909 000 €	76 288 €
Ressources :			
CAF	+872 539 €	-65 433 €	+578 311 €
Cession immobilisations	-	-	-
Diminution des immos financ.	142 115 €	639 600 €	289 500 €
Diminution des stocks	790 €	-	1 284 €
Emprunts et dettes financières	3 308 €	-	-
Total des ressources	1 018 752 €	574 167 €	869 095 €
Excédent fonds de roulement	504 202 €	-	792 807 €
Prélèvement fonds de roulement	-	334 833 €	-

PF	FB
	FB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : BUDGET EXECUTE 2019

3. BILAN

Le bilan au 31 décembre 2019 se présente donc comme suit :

3.1. Actif

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	106 714 €	106 714 €
Immobilisations corporelles	3 562 356 €	3 304 617 €
Immobilisations financières	2 280 803 €	1 990 245 €
Sous-total actif immobilisé	5 949 873 €	5 401 576 €
Stocks	7 122 €	5 838 €
Créances	887 558 €	960 680 €
Valeurs mobilières de placements	399 838 €	399 838 €
Disponibilités	6 869 160 €	7 075 582 €
Sous-total actif circulant	8 163 678 €	8 441 938 €
Comptes de régularisation (1)	34 201 €	36 696 €
Total de l'actif	14 147 752 €	13 880 210 €

(1) Charges constatées d'avances concernant l'ajustement des fournitures non stockables, les diverses factures d'assurances, les titres de restauration, les abonnements, les charges du FIT, ...

3.2. Passif

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2019
Ecart d'ouverture	2 321 961 €	2 321 961 €
Report à nouveau	9 237 609 €	9 521 808 €
Subventions d'investissements	266 €	169 €
Résultat de l'exercice	284 199 €	270 748 €
Sous-total capitaux propres	11 844 035 €	12 114 686 €
Provisions pour risques et charges	640 234 €	639 158 €
Sous-total provisions	640 234 €	639 158 €
Emprunts et dettes financières	21 884 €	13 514 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	342 122 €	255 909 €
Autres dettes diverses	1 095 434 €	531 023 €
Sous-total dettes	1 459 440 €	800 446 €
Comptes de régularisation (1)	204 044 €	325 920 €
Total du passif	14 147 752 €	13 880 210 €

(1) Produits constatés d'avances concernant la quote-part des subventions et les redevances de formation, ...

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : **BUDGET EXECUTE 2019**

3.3. Etat du fonds de roulement

FDR net disponible au 31/12/2019	7 365 783 €
Eléments d'affectation du FDR (*) :	
- Apports aux fonds de prêts des PFIL (AG du 19 septembre 2016, 1,5 millions d'euros sur 4 exercices)	375 000 €
- Apports au capital de la SA EESC EGC CENTREST (AG du 24 juin 2019)	400 000 €
FDR net disponible non affecté (*)	6 590 783 €

(*) *Compte tenu de l'incertitude sur le niveau de la baisse de la ressource fiscale, un éventuel prélèvement sur le fonds de roulement et non compris les éventuels travaux de remise aux normes concernant le bâtiment Magistrature, en attente de la formalisation et d'évaluation budgétaire du projet.*

4. FILIALES ET PARTICIPATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain ne détient aucune participation supérieure à 50%.

5. ENTITES LIEES A LA CHAMBRE

5.1. Pôle Européen de Plasturgie

La participation historique de la Chambre s'est présentée sous la forme d'un apport à l'association en trois tranches d'un montant total de 1,83 millions d'euros, assorti d'un droit de reprise. Cet apport a été entièrement provisionné. Dans le cadre de son assemblée générale du 26 novembre 2012, la Chambre a approuvé la décision d'abandon du droit de reprise de l'apport au fonds associatif sous condition suspensive de la transformation de l'association en centre technique industriel (CTI) et l'attribution d'un poste d'administrateur. La transformation en CTI a été officialisée par arrêté du 13 novembre 2015 (paru au Journal Officiel du 21 novembre 2015). C'est Madame Emmanuelle Perdrix qui y représente la Chambre.

5.2. Syndicat Mixte du Technopole Alimentec (SMTA)

Le statut juridique du SMTA est celui d'un syndicat mixte. Ce syndicat a pour objet de faire fonctionner la plate-forme Alimentec. Il est composé :

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain,
- du Département de l'Ain,
- de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

La participation de la Chambre revêt la forme d'une subvention de 55K€ en 2019.

5.3. Agence Economique du Pays de Gex

La Chambre assure au Centre d'Affaires Internationales de Ferney-Voltaire la domiciliation postale estimée pour l'exercice 2019 à un montant de 1 K€.

5.4. Fédération des Unions d'Artisans et Commerçants de l'Ain (FEUDAC)

Suite à la décision de l'assemblée générale du 29 juin 2009, la Chambre mobilise des moyens administratifs au bénéfice de l'association FEUDAC. Le montant estimé de ce soutien pour l'exercice 2019 est de 2 K€.

5.5. Viaméca

Par convention du 22 novembre 2012, la Chambre met à disposition de l'association Viaméca des moyens logistiques dont le montant annuel est estimé à 5 K€.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : **BUDGET EXECUTE 2019**

6. ANNEXES

La réglementation en vigueur fait l'obligation à l'Assemblée de voter l'annexe aux comptes de l'exercice. Cette annexe a pour objet de mettre en évidence les faits caractéristiques de l'exercice et de permettre une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

Au titre des faits caractéristiques de l'exercice, nous avons noté que :

- Malgré le transfert du personnel vers la CCIR au 1^{er} janvier 2013, puis la mise à disposition de ces agents auprès de la CCIT de l'Ain, les engagements sociaux sont maintenus dans les comptes de la CCIT de l'Ain dans la mesure où une convention de paiement des charges de personnel est instaurée entre la CCIR et la CCIT de l'Ain.
- Une provision de 61 K€ a été effectuée pour couvrir les indemnités de licenciement d'un agent dont le poste est supprimé. Cette suppression, décidée en 2019, prendra effet à fin février 2020.
- Conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain a créé une structure juridique de type SA pour accueillir les activités des deux EGC, sous l'appellation EGC Centre Est, présente sur les campus de Bourg-en-Bresse et de Châlons-sur-Saône. Il a été prévu d'apporter à parts égales 400 K€ en capital social et 400 K€ en compte courant d'associés. Ces montants, prévus au budget rectificatif 2019, n'ont pas été versés car la société n'a été créée que courant janvier 2020. Les montants seront donc enregistrés au moment de leur appel en 2020.

7. RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES MARCHES

Conformément aux dispositions de l'article 63 du règlement intérieur relatives aux conditions de passation des marchés publics, le rapport sur les marchés passés par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain en vertu de son habilitation sera transmis avec la convocation à l'assemblée générale du 29 juin 2020. Ce rapport est annexé à la délibération de l'assemblée générale du 29 juin 2020.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Il a été demandé à la commission des finances du 8 juin 2020 d'émettre un avis sur le projet de budget exécuté pour l'exercice 2019. Son avis est annexé à la délibération de l'assemblée générale du 29 juin 2020.

Monsieur Philippe Verne va vous donner lecture de cet avis :

"La Commission des Finances s'est réunie le 8 juin 2020 afin d'émettre un avis sur le budget exécuté de l'année 2019.

Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget exécuté de l'année 2019."

9. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission qui lui a été confié par l'assemblée générale, le commissaire aux comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain tels que joints au présent rapport,
- la justification de ses appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été élaborés par le Trésorier. Il appartient au commissaire aux comptes, sur la base de son audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Son rapport est annexé à la délibération de l'assemblée générale du 29 juin 2020.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : **BUDGET EXECUTE 2019**

Ce budget exécuté pour l'exercice 2019, ses décisions organisationnelles et ses annexes budgétaires sont soumis :

- pour avis à la CCI R Auvergne Rhône-Alpes,
- pour délibération à l'Assemblée Générale du 29 juin 2020.

L'Assemblée,

- **vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Trésorière,**
 - **vu l'avis de la Commission des Finances,**
 - **vu le rapport spécial du Président sur les marchés,**
 - **vu le rapport du Commissaire aux Comptes,**
- après examen et échanges d'observations, et après avoir délibéré approuve le budget exécuté 2019.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

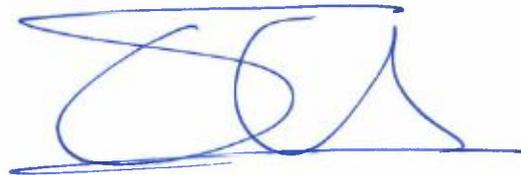
- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : BUDGET EXECUTE 2019 – ANNEXES BUDGETAIRES

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Achats marchandises	29 806 €	20 500 €	33 019 €
Salaires	41 107 €	41 994 €	-
Charges sociales	7 203 €	8 400 €	7 363 €
Achats et charges externes	3 527 148 €	3 581 463 €	3 261 833 €
Impôts et taxes	73 918 €	85 788 €	69 623 €
Dotations amort. et prov.	236 438 €	298 135 €	230 853 €
Concours financiers	97 455 €	87 839 €	85 101 €
Charges financières	-	-	9 541 €
Contributions versées aux services	592 719 €	580 744 €	432 067 €
Charges exceptionnelles	162 819 €	113 243 €	1 526 €
IS	-	2 500 €	-
Total des charges	4 768 613 €	4 820 606 €	4 130 926 €
Résultat bénéficiaire	467 121 €	-	448 039 €
Total général	5 235 734 €	4 820 606 €	4 578 965 €

Produits	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Ressource fiscale	4 483 101 €	3 710 125 €	3 779 432 €
Ventes	65 831 €	48 500 €	85 702 €
Production vendue	280 167 €	178 137 €	357 073 €
Subventions	342 277 €	334 621 €	219 690 €
Produits financiers	13 975 €	25 000 €	11 656 €
Autres produits et transfert de ch.	47 471 €	41 232 €	42 205 €
Reprise sur provisions	2 877 €	-	5 913 €
Produits exceptionnels	35 €	-	77 294 €
Total des produits	5 235 734 €	4 337 615 €	4 578 965 €
Résultat déficitaire	-	482 991 €	-
Total général	5 235 734 €	4 820 606 €	4 578 965 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	399 254 €	411 378 €	231 911 €
Résultat positif	467 121 €	-	448 039 €
Total augmentation	866 375 €	411 378 €	679 950 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits de cession des actifs	-	-	307 €
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	6 065 €	-	82 830 €
Déficit de l'exercice	-	482 991 €	-
Total diminution	6 065 €	482 991 €	83 137 €
Capacité d'autofinancement	+860 310 €	-71 613 €	+596 813 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : BUDGET EXECUTE 2019 – ANNEXES BUDGETAIRES

Opérations en capital	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	84 845 €	91 000 €	56 166 €
Immobilisations financières	390 984 €	775 000 €	-
Remboursement des emprunts	183 €	-	409 €
Augmentation des stocks	-	-	-
Opérations interservices	23 002 €	36 820 €	38 214 €
Total des emplois	499 014 €	902 820 €	94 789 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+860 310 €	- 71 613 €	+596 813 €
Cessions d'immobilisations	142 115 €	-	-
Diminution des stocks	790 €	-	1 284 €
Emprunts et dettes financières	-	639 600 €	289 500 €
Total des ressources	1 003 215 €	567 987 €	887 597 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	334 833 €	-
Excédent du fonds de roulement	504 201 €	-	792 808 €

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	280 €	279 €	336 €
Achats et charges externes	1 113 188 €	1 300 143 €	1 106 308 €
Impôts et taxes	12 593 €	12 815 €	12 433 €
Dotations amort. et prov.	154 440 €	138 590 €	206 041 €
Concours financiers	139 523 €	131 184 €	106 841 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	28 129 €	25 178 €	7 829 €
Total des charges	1 448 153 €	1 608 189 €	1 439 788 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	1 448 153 €	1 608 189 €	1 439 788 €

Produits	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	508 548 €	718 677 €	610 175 €
Subventions	199 849 €	188 000 €	203 336 €
Reprise sur provisions	185 €	-	19 491 €
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	817 €	-	2 €
Contributions reçues des services	592 719 €	580 744 €	432 067 €
Produits exceptionnels	988 €	96 €	22 969 €
Total des produits	1 303 106 €	1 487 517 €	1 288 040 €
Résultat déficitaire	145 047 €	120 672 €	151 748 €
Total général	1 448 153 €	1 608 189 €	1 439 788 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : BUDGET EXECUTE 2019 – ANNEXES BUDGETAIRES

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	182 164 €	163 768 €	206 041 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	182 164 €	163 768 €	206 041 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	185 €	-	42 364 €
Déficit de l'exercice	145 047 €	120 672 €	151 748 €
Total diminution	145 328 €	120 768 €	194 208 €
Capacité d'autofinancement	36 836 €	43 000 €	11 833 €

Opérations en capital	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	36 836 €	43 000 €	11 833 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	36 836 €	43 000 €	11 833 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+36 836 €	+43 000 €	+11 833 €
Subventions d'équipement	-	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	36 836 €	43 000 €	11 833 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	80 015 €	79 759 €	84 815 €
Impôts et taxes	15 133 €	11 967 €	10 885 €
Dotations amort. et prov.	13 562 €	2 839 €	3 216 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	1 074 €	-	9 898 €
Total des charges	109 784 €	94 565 €	108 814 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	109 784 €	94 565 €	108 814 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : **BUDGET EXECUTE 2019 – ANNEXES BUDGETAIRES**

Produits	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	63 081 €	52 931 €	66 925 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	294 €	-	8 007 €
Autres produits	8 533 €	1 975 €	8 295 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	44 €
Total des produits	71 908 €	54 906 €	83 271 €
Résultat déficitaire	37 876 €	39 659 €	25 543 €
Total général	109 784 €	94 565 €	108 814 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	13 562 €	2 839 €	3 216 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	13 562 €	2 839 €	3 216 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	294 €	-	8 007 €
Déficit de l'exercice	37 876 €	39 659 €	25 543 €
Total diminution	38 170 €	39 659 €	33 550 €
Capacité d'autofinancement	-24 608 €	-36 820 €	-30 334 €

Opérations en capital	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Exécuté 2019
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 885 €	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	7 880 €
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	1 885 €	0 €	7 880 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-24 608 €	-36 820 €	-30 334 €
Emprunts et autres dettes	3 491 €	-	-
Opérations interservices	23 002 €	36 820 €	38 214 €
Total des ressources	1 885 €	0 €	7 880 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

**Objet : BUDGET EXECUTE 2019 – ANNEXES BUDGETAIRES – RAPPORT SPECIAL DU
PRESIDENT SUR LES MARCHES CONCLUS EN 2019**

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 63 DU REGLEMENT INTERIEUR

I – Marchés de fournitures et de services

11 – Marchés de 25 000 à 90 000 € H.T.

Aucun

12 – Marchés de 90 000 à 144 000 € H.T.

Aucun

13 – Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 144 000 € H.T.

Aucun

II – Marchés de travaux

21 – Marchés de 25 000 à 90 000 € H.T.

Aucun

22 – Marchés de 90 000 à 5 548 000 € H.T.

Aucun

23 – Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 5 548 000 € H.T.

Aucun

*

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : **BUDGET EXECUTE 2019 – ANNEXES BUDGETAIRES – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI de l'Ain) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier de la CCI de l'Ain et présentés à la commission des finances le 8 juin 2020.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI de l'Ain à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : BUDGET EXECUTE 2019 – ANNEXES BUDGETAIRES – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Vérification des documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons communiqué nos conclusions à la Commission des Finances du 8 juin 2020 et avons signé ce rapport à l'issue de la finalisation des travaux d'audit.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date de la commission des finances relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI de l'Ain à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la CCI de l'Ain.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : BUDGET EXECUTE 2019 – ANNEXES BUDGETAIRES – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent des fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations le concernant fournies dans les comptes annuels,
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI de l'Ain à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 12 juin 2020

Cabinet AURECCA

Loïc Bellaton
Commissaire aux comptes

PF	FB
	